



**Communiqué du 1er février 2018**

**DES MESURES D'URGENCE POUR UNE DISCIPLINE D'AVENIR**

Le Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux salue l'attention portée à la situation de la psychiatrie par la Ministre de la Santé qui confirme par sa communication du 26 janvier, l'écoute apportée aux préoccupations des organisations reçues le 18 décembre. Le SPH tient pour un signe d'engagement personnel fort, sa décision de présider elle-même le futur comité stratégique de psychiatrie et de santé mentale, à l'image de ses récentes interventions pour faire annuler la directive ARS Sud visant les sans-papiers (mesure qui était contraire à l'esprit des soins), ou auprès des doyens d'universités pour renforcer le nombre de PU-PH en pédopsychiatrie, consciente des grandes difficultés de la discipline.

La Ministre souligne le rôle essentiel que joue la psychiatrie dans les enjeux de santé publique en mettant en perspective les objectifs visés par son plan d'actions, avec les besoins d'une société plus dure, où la prévalence des maladies mentales est croissante, où les populations fragiles sont diverses, parmi lesquelles sont citées les victimes de violences et de psychotraumatismes, les personnes migrantes, les personnes sous main de justice. Le SPH approuve dans ce cadre sa volonté de prendre des mesures pour la recherche, l'enseignement, l'amélioration de la formation, comme la reconnaissance d'une spécialisation des pratiques infirmières en psychiatrie.

A travers la présentation de ces objectifs, Madame la Ministre montre sa sensibilité aux différentes dimensions de la psychiatrie comme en témoignent l'hommage rendu au secteur psychiatrique défendu par Bonnafé ou la référence à la psychanalyste Françoise Dolto, tout en rappelant les progrès attendus des neurosciences ou de la génétique. Le SPH tient à y voir un signal positif pour réconcilier les différents courants théoriques nécessaires à la discipline, autant pour la prise en charge des adultes que des enfants et adolescents.

En matière d'organisation territoriale des soins, le SPH approuve la reconnaissance des Communautés Psychiatriques de Territoire face aux GHT mais estime que leur rôle mériterait d'être renforcé dans la logique de parcours défendu par la ministre, plus rapidement aptes à jouer un rôle dans la coordination et l'égalité attendues entre territoires, que les dispositifs de parcours innovants prévus dans l'article 51 de la LFSS et qui restent à définir.

Comme le souligne la Ministre, après les nombreux rapports sur la psychiatrie, le temps des actions est largement venu, mais ce plan d'actions ne pourra aboutir, ainsi qu'elle l'affirme elle-même, sans un financement substantiel de la psychiatrie. L'engagement à s'opposer à ce que la psychiatrie hospitalière continue à servir de variable d'ajustement du budget du reste de l'hôpital est important, mais le contexte contemporain est plus largement celui des choix politiques à faire pour soutenir ou non les missions de service public : le poids social de la maladie et de la dépendance se manifeste dans les tensions et l'épuisement exprimées depuis des mois dans le monde hospitalier et les EHPAD, alors que les économies demandées condamnent les hôpitaux à réduire leurs personnels.

Le SPH est prêt à participer aux concertations et au calendrier d'actions que doit déterminer la Ministre de la Santé, mais ce sont des mesures d'urgence qui sont attendues, et la profession et les patients sont en droit d'attendre de Bercy un déverrouillage économique, le déblocage urgent des réserves prudentielles et un rebasage des dotations régionales.